

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mardi 25 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 21

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Madame Patricia OGRODNIK, Nelly AUGUSTE,
Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoints au Maire,
Mesdames Katia ZANETTI, Virginie LARROUX, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Sylviane GABEZ, Michèle SANTACREU, Céline BREIL, Barbara KIRCH et Sophie CIECKO, conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, Michel HANNE, Olivier BERTHELOT, Franc CORTESE et Laurent LESUEUR, conseillers municipaux.

Procurations : 5

Madame Alexandrine MOUCHET donne procuration à Madame Nelly AUGUSTE,
Monsieur René BÉGUÉ donne procuration à Monsieur Robert BONNAFE,
Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,
Monsieur Samuel TRESSEL donne procuration à Monsieur Laurent LESUEUR,
Madame Monique NICODEMO-SIMION donne procuration à Monsieur Patrick DI BENEDETTO.

Absents : 3

Fabrice MARTINEZ, François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Céline BREIL

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers votants : 26

Date de convocation : 17 juin 2024

Date d'affichage : 17 juin 2024

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2024

FINANCES LOCALES/MARCHES PUBLICS :

- 1/ Achat d'un serveur informatique : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

VIE INSTITUTIONNELLE/ADMINISTRATION GENERALE :

- 1/ Dénomination du complexe sportif

PERSONNEL TERRITORIAL/RESSOURCES HUMAINES

- 1/ Modifications du tableau des emplois et des effectifs de la commune et approbation de son actualisation

INFORMATIONS DIVERSES :

✦ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2024

Madame le Maire soumet le compte-rendu du conseil municipal qui s'est déroulé le 15 mai 2024.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 15 mai 2024.

Madame le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal d'observer une minute de recueillement pour honorer la mémoire de mervillois disparus récemment dont la belle-sœur de Monsieur René BEGUE, conseiller municipal, et le compagnon de Madame Carole POMMERY, agent de la commune. Les élus souhaitent leur rendre un dernier hommage solennel.

I. FINANCES LOCALES/MARCHES PUBLICS

1.1 Délibération 2024/029 : Achat d'un serveur informatique : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Exposé :

La commune de MERVILLE souhaite se doter d'équipements informatiques de qualité et ainsi disposer de matériels efficaces permettant d'assurer la continuité du service public en toutes circonstances. Les multiples attaques contre les systèmes informatiques subies par les collectivités territoriales dernièrement témoignent de l'importance des enjeux en la matière.

C'est pourquoi, afin de s'inscrire dans cette démarche, la commune souhaite investir dans un nouveau serveur pour la sauvegarde des données. L'équipement actuel présente une certaine obsolescence.

La dépense est estimée 8 503 euros hors taxe décomposée de la manière suivante :

- Serveur : 5 554 €,
- Extension de garantie de 5 ans : 429 €,
- Prestation d'installation : 1 680 €,
- Prestation de gestion de projet : 840 €.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne peut subventionner l'achat de matériel informatique alors que les dépenses annexes sont exclues de l'assiette éligible. Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES

COUT DE L'OPERATION :

ACQUISITION	5 554.00 € HT
DEPENSES ANNEXES	2 949.00 € HT

COUT SUBVENTIONNABLE :

ACQUISITION	5 554.00 € HT
TOTAL GENERAL :	5 554.00 € HT

RECETTES

Conseil Départemental 31	40.00%	2 221.60 €
Commune	60.00%	3 332.40 €
TOTAL GENERAL :	100%	5 554.00 € HT

Décision :

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant la nécessité pour la commune de Merville de réaliser cet achat,

Considérant que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne peut apporter un soutien financier à cette opération,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de cette opération,

ENTERINE le plan de financement précité,

FORMULE une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

II. VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE

1.2 Délibération 2024/030 : Dénomination du nouveau complexe sportif

Exposé :

Par délibération n°2022-059 en date du 19 décembre 2022, le Conseil Municipal entérinait le lancement de l'opération de construction d'un complexe sportif zone de Lartigue répondant ainsi aux nouveaux besoins exprimés par la population. En effet, les structures actuelles dédiées à la pratique du sport et aux associations en général sont en situation de saturation.

Pour mémoire, le projet consiste en la création d'une salle omnisports d'environ 2300 m² de surface utile (y compris locaux techniques) et comprend :

- Une salle de sports comprenant des aires de dégagement,
- Tous les locaux administratifs et annexes (infirmerie, vestiaires, locaux techniques etc.),
- 2 salles associatives de 200 m² chacune avec rangements et bureaux.

Afin de marquer cet événement fort que représente la construction d'un complexe sportif pour le village et favoriser son appropriation tant par les usagers que par les habitants, un processus de concertation visant à attribuer un nom à ce futur équipement a été mis en place courant juin avec la population par l'intermédiaire des canaux de communication de la collectivité. Ce sondage a été l'occasion pour les administrés de formuler des propositions.

Le conseil municipal souhaite retenir la proposition suivante : complexe sportif des Tournesols. Cette décision est motivée pour les raisons suivantes :

- ✓ Par cohérence avec le bâtiment adjacent du groupe scolaire des Tournesols,
- ✓ Les habitants identifient le quartier comme étant celui de « Lartigue » ou « des Tournesols », l'ouvrage sera donc plus facilement repérable par les futurs utilisateurs,
- ✓ Il apparaît complexe de trouver un consensus sur le nom d'une personne honorifique dans une procédure de dénomination d'un bâtiment. De nombreuses personnalités méritent cette reconnaissance, le choix serait cornélien,
- ✓ Ce nom rappelle la présence de champs de tournesols sur le lieu d'implantation du bâtiment et met en valeur la vocation rurale et agricole de la commune.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant la nécessité d'attribuer un nom au futur complexe sportif,

Considérant que le nom choisi respecte le principe consacré de neutralité du service public, qu'il ne porte pas atteinte à l'intérêt public local,

Le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour, 3 abstentions de LARROUX Virginie, Franc CORTESE et Sylviane GABEZ),

DECIDE d'attribuer le nom « Les Tournesols » au nouveau complexe sportif,

ENTERINE la décision dans un souci d'harmonisation d'attribuer le nom « Georges Brassens » au complexe existant composé de la salle polyvalente, du city stade et des courts de tennis,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

III. RESSOURCES HUMAINES/PERSONNEL TERRITORIAL

1.3 Délibération 2024/031 : Modifications du tableau des emplois et des effectifs de la commune et approbation de son actualisation

Exposé :

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Chantal AYGAT

Par délibération n°2023-038, la commune de Merville a approuvé l'actualisation du tableau des emplois et des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2023,

Madame le Maire propose d'actualiser et de modifier le tableau des emplois et des effectifs suite à différents mouvements de personnel.

Dans le cadre des avancements de grades annuels 2024, Madame le Maire propose plusieurs nominations d'agents sur de nouveaux grades et donc les créations de postes suivantes :

Services administratifs :

- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe applicable à compter du 1er septembre 2024,
- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe applicable à compter du 1er septembre 2024.

Service police municipale :

- Suppression de deux emplois de gardiens brigadiers et création de deux emplois de brigadier-chef principal applicable à compter du 1er septembre 2024,
- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe applicable à compter du 1er septembre 2024.

Service affaires scolaires :

- Suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe et création d'un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe applicable à compter du 1er septembre 2024.

Service enfance jeunesse :

- Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et création d'un emploi d'animateur applicable à compter du 1er septembre 2024,
- Suppression de trois emplois d'adjoint d'animation et création de trois emplois d'adjoint d'animation principal de 2ème classe applicable à compter du 1er septembre 2024.

Services techniques :

- Suppression de deux emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe et création de deux emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe applicable à compter du 1er septembre 2024,

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique et création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er septembre 2024.

Par ailleurs, Madame le Maire informe des mouvements de personnels suivants :

Services techniques :

- Recrutement d'un contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} septembre 2024.

Service affaires scolaires :

- Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet à hauteur de 33 heures suite à une ouverture de classe à l'école maternelle Georges Brassens,
- Création de 6 postes d'agents techniques contractuels à temps non complet pour le fonctionnement du service affaires scolaires.

Service enfance jeunesse :

- Création de 14 postes d'agents d'animation contractuels à temps complet et non complet pour le fonctionnement du service enfance jeunesse et de la maison des jeunes,
- Augmentation du temps de travail de trois adjoints d'animation titulaires pour répondre aux besoins exprimés par le service (20H à 23H, 34H à 35 H et 19H à 26H).

Par ailleurs, le conseil municipal propose de poursuivre le plan de titularisation initié par la commune qui se traduit par la création d'un emploi à temps complets et 3 emplois à temps non complet au service enfance jeunesse pour exercer les fonctions d'animateurs. Les emplois sont ouverts à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints d'animations,

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable exprimé à l'unanimité par le comité social territorial le 12 juin 2024,

Considérant les lignes directrices de gestion définies par la commune de Merville,

Considérant l'importance pour la commune de détenir un document exhaustif, fiable et contenant les bonnes informations,

Considérant que la période estivale et la rentrée scolaire donnent lieu à des mouvements de personnel, il convient de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la commune,

Considérant la croissance démographique soutenue de la commune et la réalisation de projets structurants qui génèrent de nouveaux besoins en moyens humains,

Chantal AYGAT

Considérant la nécessité d'avoir recours à des personnels contractuels pour garantir le bon fonctionnement des services,

Considérant les besoins exprimés aux services affaires scolaires et enfance jeunesse en fonction du nombre d'enfants accueillis,

Considérant la nécessité de réaliser des ajustements dans les effectifs et dans les temps de travail des agents contractuels afin de répondre aux besoins exprimés par la collectivité,

Considérant la volonté du conseil municipal de lutter contre la précarité et en conséquence de titulariser des personnels contractuels depuis plusieurs années dont les emplois répondent à de réels besoins,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 100% le taux de promotion à tous les cadres d'emploi,

APPROUVE les mouvements de personnels figurant ci-dessus,

APPROUVE en conséquence les modifications et la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2024,

PRECISE que les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice 2024,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

- ✦ Madame le Maire rappelle les obligations qui incombent aux élus concernant les prochaines élections législatives.

La séance est close à 20h30.

Le Maire,
Chantal AYGAT



Le Secrétaire de séance,

Céline BREH



